

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2361)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 93

présenté par

M. Bapt, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (recettes et équilibre général)

ARTICLE 15

Au huitième alinéa du 1° du I de l'alinéa 1, après la référence :

« 4° »,

insérer le mot :

« Ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.